

LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE AU MOYEN ÂGE

par Jacques Verger

Par lui-même le thème de cet article ne surprendra sans doute pas. L'idée d'une mobilité généralisée des maîtres et des étudiants est en effet un des clichés les plus répandus qui soit, concernant les universités médiévales. Il est vrai que cette idée vient de loin, elle est en fait aussi vieille que les universités elles-mêmes. En 1405 déjà, le chancelier de l'université de Paris Jean Gerson affirmait dans une harangue solennelle : « L'université ne représente-t-elle pas tout le royaume de France, voire tout le monde, en tant que de toutes parts (lui) viennent ou peuvent venir suppôts pour acquérir doctrine et sapience » (1). Plus près de nous, la figure littéraire du « pauvre escolier », du goliard, pilier de taverne et coureur de filles, qu'évoquent les *Carmina burana*, semble nécessairement celle d'un vagabond, d'un déraciné.

De son côté, l'historiographie à la fois scientifique et officielle des universités qui naît à la fin du XIX^e siècle, parallèlement au renouveau de l'institution elle-même, mettait volontiers en valeur le caractère international de leur recrutement passé, gage, pensait-on, de leur rayonnement futur. Le quelque peu mythique « huitième centenaire » de l'université de Bologne commémoré en 1888 fut, pour le grand poète national italien du temps, Giosuè Carducci, l'occasion de célébrer la continuité rétablie de l'universalisme médiéval à celui de la science moderne et du progrès : « Après des voyages qui étaient des aventures, par mer ou à travers les Alpes, les savants de l'Europe entière, se réunissant ici, retrouvaient leur patrie dans les nations dont se composaient les universités ; l'université constituait pour eux un État ; l'usage commun de la langue latine les faisait aspirer à cette unité supérieure, à cette fraternité civile des peuples tendant au bien, vers laquelle Rome a conduit par la loi, que l'Évangile a proclamée pour l'esprit, que la civilisation actuelle veut atteindre par la raison » (2). Aujourd'hui encore, où les progrès de

1. Jean Gerson : *Œuvres complètes*, éd. par P. Glorieux, vol. VII/1, p. 1146.

2. *Discorso di Giosuè Carducci per l'ottavo centenario*, éd. par G. Caputo, Bologne, 1988, p. 109.

l'intégration européenne ont permis de lancer des projets à grande échelle d'échanges interuniversitaires (projet ERASMUS), l'exemple supposé des universités médiévales est périodiquement sollicité pour fournir la caution d'un passé glorieux à des entreprises sur lesquelles on fonde, à juste titre, de grands espoirs.

Mon propos n'est nullement ici de condamner tout recours à des références historiques dans un processus, l'unification européenne, où les fondements culturels et donc ancrés dans le plus lointain passé, sont essentiels. Mais il me semble que ce n'est pas desservir la cause des espérances et des ambitions d'aujourd'hui que d'essayer de substituer à une image simplificatrice et largement mythique une vision plus exacte du phénomène des migrations universitaires dans l'Occident médiéval, saisies dans leur réalité concrète.

Car c'est bien de cela qu'il s'agit. Nul ne songe à nier que la mobilité géographique des hommes ait été un aspect très important de la vie des universités médiévales. Mais les recherches récentes sur ce thème, dont le présent article voudrait dresser rapidement le bilan, interdisent d'y voir simplement une donnée générale et indifférenciée et demandent au contraire qu'on y introduise les nuances et les distinctions qu'établissent la statistique et la typologie.

I. L'ÉTUDIANT MÉDIÉVAL : ÉTRANGER ET PRIVILÉGIÉ

Il est vrai que, d'une manière ou d'une autre, beaucoup de maîtres et d'étudiants du Moyen Âge ont dû se déplacer pour aller « aux études » au point que, même sans être universelle, la mobilité géographique a bien été un des éléments constitutifs dans la définition même de l'université médiévale. En fait, elle lui est même antérieure et a été précisément un des facteurs qui ont provoqué le passage des écoles de type ancien à l'université.

La mobilité dans les écoles du XII^e siècle

La mobilité des hommes est en effet une réalité déjà bien attestée dans les écoles pré-universitaires du XII^e siècle. À partir du moment où certaines d'entre elles, les plus importantes étant évidemment celles de Paris et de Bologne, ont acquis une réputation qui s'étendait au-delà du cadre diocésain traditionnellement assigné par l'Église à l'activité des écoles cathédrales, des étudiants d'origine plus ou moins lointaine y ont afflué. Dans sa célèbre autobiographie, l'*Histoire de mes malheurs*, le breton Abélard, né au diocèse de

Nantes, retrace ainsi son errance scolaire, qui doit se situer autour de l'année 1100 : « Parcourant diverses provinces, toujours prêt à disputer, j'allai partout où j'avais appris que l'art de la dialectique était en honneur ... J'arrivai enfin à Paris. [Quelques années plus tard], voulant m'initier à la science des choses divines [la théologie] et comme dans cet enseignement, c'était Anselme de Laon qui faisait autorité depuis longtemps, je me rendis auprès de ce vieillard » (3). Plus on avance dans le siècle, plus les exemples se multiplient, bien qu'on ne puisse, évidemment, dresser de statistiques précises. De nombreux clercs anglais, allemands ou italiens sont cités comme ayant fréquenté les écoles de philosophie et de théologie de Laon, Chartres et Paris (4). Dans les mêmes années, la réputation grandissante des écoles de droit de Bologne attirait non seulement des étudiants de toute l'Italie mais aussi de jeunes « ultramontains » ambitieux et fascinés par l'« attrait des *leges* » (5). À la mobilité des étudiants fit bientôt pendant celle des professeurs ; quelques maîtres connus de Bologne, forts d'une réputation déjà internationale, allèrent ouvrir des écoles au-delà des Alpes : Placentin est attesté à Montpellier entre 1166 et 1192 et Vaccarius en Angleterre de 1145 à la fin du siècle (6).

Ces phénomènes migratoires ont vite pris une ampleur suffisante pour créer des difficultés pratiques et des problèmes juridiques. Des chroniques mentionnent que l'afflux des étudiants dans les principaux centres scolaires soulevait des questions de logement, de ravitaillement, d'ordre public. Les populations locales s'en irritaient mais ne se privaient pas, à l'occasion, d'exploiter les écoliers. Le droit urbain en effet, essentiellement coutumier, ne protégeait que les membres de la communauté urbaine ; les étrangers, ce qui était le cas de la plupart des étudiants, se trouvaient exposés sans vraie défense aux exactions des habitants et à l'arbitraire des détenteurs locaux du pouvoir.

3. Abélard : *Historia calamitatum*, texte critique avec une introd., publ. par J. Monfrin, 4^e tirage, Paris, 1978, pp. 64-68.

4. Voir par ex. dans A.L. Gabriel : *Garlandia. Studies in the History of the Medieval University*, Notre Dame-Francfort/Main, 1969, le chap. I, « English Masters and Students in Paris during the Twelfth Century », pp. 1-37.

5. Pour reprendre l'expression de J. Dufour, G. Giordanengo, A. Gouron : « L'attrait des '*leges*'. Note sur la lettre d'un moine victorin (vers 1124-1127) », *Studia et Documenta Historiæ et Iuris*, XLV, 1979, pp. 504-529 [lettre d'un moine de St-Victor de Marseille racontant ses études de droit en Italie].

6. Voir P. Tisset : « Placentin et son enseignement à Montpellier. Droit romain et coutume dans l'ancien pays de Septimanie », in *Recueil de mémoires et travaux publiés par la Société d'histoire du droit et des institutions des anciens pays de droit écrit*, II, 1951, pp. 67-94, et E. Rathbone : « Roman Law in the Anglo-Norman Realm », *Studia Gratiana*, XI, 1967, pp. 253-271.

Le problème des étudiants étrangers fut donc celui qui, le premier, donna un prétexte aux autorités supérieures, désireuses de favoriser l'essor scolaire, pour intervenir dans les affaires des écoles.

Un texte fondamental est ici la constitution *Habita* promulguée en 1155-58 par l'empereur Frédéric Barberousse (7). Bien que les destinataires immédiats en fussent les élèves des écoles de droit de Bologne, déjà en plein essor, cette constitution se présente comme de portée générale. L'empereur commence par y affirmer sa sollicitude pour « tous les écoliers qui voyagent pour étudier, [...] eux qui, pour l'amour de la science, se sont exilés, de riches se sont faits pauvres, s'épuisent en efforts et exposent leur vie à tous les dangers » ; c'était poser clairement l'équivalence étudiant-étranger. Puis l'empereur, après avoir garanti aux gens des écoles (*scolares*) sa protection spéciale, interdisait tout particulièrement de leur appliquer le « droit de représailles » (i.-e. de les tenir pour responsables des méfaits ou dettes de compatriotes) et décrétait qu'ils ne relèveraient, même dans le cas de procès avec des tiers, que de la justice de leur propre maître ou de celle de l'évêque du lieu. La *lex* impériale, par définition universelle et héritière de toute la majesté du droit romain, apportait ainsi ses garanties supérieures à ceux que ne protégeaient point les coutumes locales. Texte impérial, l'*Habita* ne fut cependant pas, à proprement parler, reçue dans le royaume de France mais, en 1200, le roi Philippe Auguste, reprenant peut-être une décision (perdue) de son père Louis VII, octroya aux écoliers parisiens un privilège analogue qui les plaçait sous la sauvegarde spéciale du roi tout en leur reconnaissant le bénéfice du for ecclésiastique (8).

La papauté, autre autorité susceptible de légiférer au niveau universel, ne fut pas en reste. C'est surtout à partir du pontificat d'Alexandre III (1159-1181) qu'elle se mit à soutenir l'essor des nouvelles écoles et, tout de suite, la protection des étudiants étrangers fut un de ses soucis majeurs. De 1176 à 1185, plusieurs bulles pontificales se préoccupèrent du problème du logement des écoliers à Bologne, menaçant d'excommunication ceux qui évinceraient leurs camarades par des manœuvres déloyales (9). À Paris, à partir de 1176, les pontifes autorisèrent, à titre personnel, divers maîtres ou

7. Texte édité en dernier lieu par W. Stelzer : « Zum Scholarenprivileg Friedrich Barbarossa (Authentica « Habita ») », *Deutsches Archiv für Erforschung des Mittelalters*, 34, 1978, pp. 123-165.

8. *Chartularium Universitatis Parisiensis*, éd. par H. Denifle et E. Châtelain, t. I, Paris, 1889, n° 1.

9. P. Landau : « Papst Lucius III und das Mietrecht in Bologna », in *Proceedings of the Fourth International Congress of Medieval Canon Law*, éd. par S. Kuttner, Vatican, 1976, pp. 511-522.

étudiants, notamment anglais, à garder la jouissance de leurs bénéfices insulaires, d'où ils tiraient leur subsistance, tout en résidant pour études à Paris. Entre 1191 et 1198, le pape Célestin III rappela que tous les clercs séjournant à Paris, y compris, donc, les étudiants, relevaient de la seule justice ecclésiastique (10).

Les garanties statutaires

Ces dispositions sont, avec quelques autres, aux origines même des privilèges universitaires proprement dits. Lorsqu'à partir des décennies 1200-1220 les premières universités (Bologne, Paris, Oxford, Montpellier bientôt suivies de Padoue, Cambridge, Salamanque, Toulouse) se furent vraiment constituées et eurent obtenu des autorités civiles et ecclésiastiques la reconnaissance de leur autonomie, on retrouve dans leurs premiers statuts, de manière systématique, les mesures prises dès le XII^e siècle en faveur des étudiants « étrangers ». Notion, répétons-le, un peu anachronique puisqu'en fait tout étudiant, du moment qu'il n'était pas natif de la ville universitaire elle-même, était, peu ou prou, un étranger. Cas limite mais significatif, à Bologne et dans les universités qui imitèrent directement les statuts bolognais, seuls les étudiants étrangers à la ville appartenaient à proprement parler à l'université ; les autochtones, protégés par les garanties normales du droit urbain, n'en faisaient pas partie (11).

Aucune forme de discrimination n'était liée à l'origine géographique. Mieux, les étudiants d'origine lointaine bénéficiaient de garanties particulières. La sauvegarde impériale, royale ou pontificale qui les couvrait, valait pour la durée de leur voyage à l'université aussi bien que pendant leur séjour à celle-ci. En 1252, le roi de Castille Ferdinand III confirma que la protection royale accordée aux étudiants de Salamanque s'étendait à la totalité de son royaume (12). À partir de la fin du XIII^e siècle, c'est le roi de France qui rappelle à ses officiers et à ses vassaux, notamment au comte de Boulogne, qu'ils doivent laisser libre traversée de leurs fiefs aux étudiants se rendant à Paris (13). Les dispenses de résidence pour les

10. *Chartularium Universitatis Parisiensis*, éd. par H. Denifle et E. Châtelain, t. I (*pars introductiva*), Paris, 1889, n° 15.

11. Cf. M. Bellomo : *Saggio sull'università nell'età del diritto comune*, Catane, 1979, pp. 54-57.

12. A. Rodriguez Cruz : « La Universidad de Salamanca en el alba de su historia », in *Estudios sobre los orígenes de las universidades españolas*, Valladolid, 1988, pp. 31-42, spéc. p. 38.

13. Cf., par ex., *Chartularium Universitatis Parisiensis*, op. cit., t. II, Paris, 1891, n° 601, 606, 638, 657, 701, 702, 718.

titulaires de bénéfices ecclésiastiques devinrent de plus en plus nombreuses et finalement systématiques. Les biens des étudiants morts intestats étaient mis à l'abri des saisies arbitraires et leurs héritiers dans leur pays d'origine devaient être prévenus. En même temps, le *ius non trahi*, en permettant aux étudiants de se soustraire aux convocations que pourraient leur adresser des tribunaux de leur région d'origine, leur évitait le risque d'interruptions forcées et coûteuses de leurs études (14).

Bref, les statuts universitaires considéraient comme une chose normale et souhaitable la présence d'étudiants d'origine plus ou moins lointaine et s'employaient à favoriser leur venue et leur séjour. Ceux-ci en effet étaient perçus comme la manifestation concrète de cette dimension d'universalité chrétienne à laquelle prétendaient des institutions nées sous les auspices de la papauté. Certes, nous y reviendrons, il s'agissait là d'une image largement idéale et, concrètement, la cohabitation d'étudiants d'origines géographiques très variées a été, dans les grandes universités, une source de tensions et de conflits multiples. Ce n'est cependant que de manière marginale et tardive que des mesures officielles, souvent temporaires, seront prises pour limiter les déplacements des étudiants. Théoriquement, la libre circulation, sans considération de frontières ecclésiastiques ou politiques, fussent-elles celles de royaumes souverains, restera la règle.

Uniformité de l'enseignement et *licentia ubique docendi*

Il faut d'autre part rappeler que l'organisation même de l'enseignement dans les universités médiévales, telle qu'elle se fixe au XIII^e siècle par la mise en forme et en statuts des expériences du XII^e, rendait possible cette mobilité des universitaires et lui donnait sens.

La langue de l'enseignement et de la culture savante était partout la même, le latin, et les statuts prohibaient sévèrement le recours aux langues vernaculaires, sinon dans la vie quotidienne, du moins dans les actes de la vie universitaire. De plus, grâce au contrôle et à l'action centralisatrice et unificatrice de la papauté, le contenu et les méthodes de l'enseignement étaient, en théorie au moins, partout les

14. Sur le problème des privilèges des étudiants, voir, de manière générale, M. Waxin : *Statut de l'étudiant étranger dans son développement historique*, Amiens, 1939, et surtout P. Kibre : *Scholarly Privileges in the Middle Ages. The Rights, Privileges, and Immunities of Scholars and Universities at Bologna, Padua, Paris, and Oxford*, Londres, 1961.

mêmes. Dans toutes les universités on pratiquait « lectures » et « disputes », dans toutes, on « lisait » les mêmes autorités : Priscien et Aristote à la faculté des arts, les deux *Corpus* juridiques dans celle de droit, Galien et ses commentateurs arabes en médecine, les *Sentences* de Pierre Lombard et la Bible en théologie. Enfin et surtout, malgré quelques divergences de détail, le calendrier universitaire, les cursus et le système des examens et des grades étaient partout les mêmes. Cette uniformité fondait le principe de la validité universelle des titres acquis dans les universités, principe fermement proclamé par la papauté à partir des années 1230. Un grade obtenu dans un *studium generale* était valable dans toute la Chrétienté, c'était une *licentia ubique docendi* dont le titulaire était habilité à enseigner partout sans avoir à subir de nouvel examen (à condition toutefois de se faire agréger au collège des docteurs de l'université d'accueil) (15).

En pratique, ce système a fonctionné quelque peu à sens unique. Si les gradués des universités les plus fameuses n'avaient pas de peine à se faire admettre comme régents dans des universités secondaires ou récentes, trop heureuses de relever ainsi le prestige de leur corps enseignant, en revanche ces grandes universités (Paris, Bologne, etc.) n'accordaient que des équivalences très partielles aux étudiants arrivant d'autres *studia generalia*. Malgré cela, il est sûr que la relative uniformité de l'enseignement universitaire à travers tout l'Occident médiéval (la rançon de cette uniformité étant le caractère très théorique qu'on a souvent reproché à cet enseignement) a été un puissant encouragement à la mobilité étudiante. Du point de vue proprement intellectuel en tout cas, il n'y avait nul inconvénient à recevoir sa formation universitaire loin de chez soi.

Mais bien d'autres facteurs entraient en jeu, que l'on doit considérer si l'on veut prendre la mesure exacte du phénomène et en dégager la signification historique.

II. GÉOGRAPHIE UNIVERSITAIRE ET MOBILITÉ ÉTUDIANTE

On se heurte ici à des problèmes de sources. La quasi absence, avant le XVI^e siècle, de journaux de voyages ou de correspondances authentiques, nous interdit d'entendre le point de vue même des

15. Sur les notions de *studium generale* et de *licentia ubique docendi*, voir O. Weijers : *Terminologie des universités au XIII^e siècle*, Rome, 1987, pp. 15-51.

intéressés (16). Comment ont-ils pris la décision de partir ? Seuls, sur le conseil (ou la pression) de parents ou d'amis, à l'appel de compatriotes qui les avaient précédés ? Sur quels critères ont-ils choisi l'université à atteindre et la route à suivre ? Comment ont-ils organisé et vécu leur voyage puis leur séjour, avec toutes les difficultés que l'on imagine ? Quel profit pensaient-ils avoir tiré de cette expérience ? Quels souvenirs, quelles relations en gardaient-ils ? Autant de questions auxquelles la documentation médiévale ne permet pas de répondre directement.

Jusqu'au XV^e siècle, c'est-à-dire jusqu'à l'apparition des matrices des universités des pays d'Empire, cette documentation ne permet guère non plus une approche statistique précise des diverses catégories de maîtres et d'étudiants « migrants ». Car s'il est clair que dans la plupart des universités médiévales, à l'exception de quelques centres très secondaires (par exemple, en France, l'université de Cahors fondée en 1332), la majorité des étudiants n'était pas d'origine strictement locale, il est non moins vrai que l'on doit distinguer des types très variés de mobilités : il y avait une mobilité régionale, à l'échelle de la province, une mobilité interrégionale à l'échelle de la principauté, une mobilité nationale à l'échelle du royaume, une mobilité internationale, enfin, à l'échelle de la Chrétienté, la plus spectaculaire mais en fait toujours minoritaire.

Et pour bien caractériser ces divers types de mobilités, la seule considération arithmétique de la distance ne suffit pas. Il faut tenir compte des conditions générales de la circulation dans l'Occident médiéval, conditions qui ont évidemment beaucoup varié au fil des années. Les étudiants empruntaient les mêmes routes, terrestres ou fluviales, que les marchands, les diplomates et les pèlerins. Sans être décisives, nous l'avons dit, les frontières politiques ou linguistiques avaient une certaine importance, de même que les obstacles naturels (mer, montagnes). Dans les périodes de troubles, mouvements de troupes et rumeurs d'épidémie pouvaient bloquer ou détourner durablement des flux migratoires.

16. On possède bien pour le Moyen Âge quelques correspondances d'étudiants mais il s'agit généralement de lettres, fictives ou remaniées, rassemblées dans des manuels de *dictamen* (art épistolaire) ; voir, par exemple, dans C.H. Haskins : *Studies in Medieval Culture*, Oxford, 1929, le chapitre « The life of medieval students as illustrated by their letters », pp. 1-35 ; J. Monfrin : « Étudiants italiens à la fin du XIV^e siècle », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, publiés par l'École française de Rome, 63, 1951, pp.195-280 ; J. Le Goff : « Un étudiant tchèque à l'université de Paris au XIV^e siècle », *Revue des études slaves*, 24, 1948, pp. 143-170 (Jean de Jeinsztein, d'après sa correspondance).

Le réseau des universités et son évolution

Il faut aussi tenir compte des données générales de la géographie universitaire du temps (17). Par là, nous entendons d'abord la densité du réseau des *studia generalia* ; mais il faut également prendre en considération la réputation et la spécialisation de chaque université.

Le XIII^e siècle a peut-être été l'âge d'or des universités médiévales mais elles étaient encore peu nombreuses, quinze sans doute en 1300, dominées de loin par Paris, le grand centre des études philosophiques et théologiques, et Bologne, l'université juridique par excellence. Dans ces conditions, non seulement les effectifs totaux d'étudiants, à l'échelle de l'Occident, devaient être réduits mais, pour beaucoup, un long voyage était indispensable pour se rendre aux lieux d'études. Entre 1300 et 1378, la densité du réseau universitaire a augmenté ; en 1378, au moment où éclate le Grand Schisme, il y avait sans doute vingt-huit *studia generalia* en activité mais cet essor a surtout profité à l'Europe méditerranéenne (Italie, France du Midi, péninsule ibérique) ; au nord de Paris, à part les universités insulaires d'Oxford et Cambridge, on ne trouvait encore que celle de Prague, récemment créée (1347) et dont les débuts furent d'ailleurs laborieux. Ces universités méridionales étaient dominées par leurs facultés de droit ; quelques-unes étaient aussi des centres importants d'enseignement médical (Montpellier, Bologne, Padoue). Les études juridiques et médicales devenaient donc assez accessibles aux populations méridionales, mais pour les autres, notamment les ressortissants de l'Empire germanique, un grand voyage restait nécessaire.

La date de 1378 qui, pour la première fois introduit en Europe une coupure d'origine religieuse (entre obédiences avignonnaise et romaine), a été suivie, jusqu'à la fin du XV^e siècle, d'une multiplication des fondations d'universités, le plus souvent à l'initiative des princes ou des villes ; au total, on comptera au moins soixante-trois universités actives en 1500. Les pays germaniques furent les principaux bénéficiaires de cet essor (quinze fondations), ainsi que divers royaumes périphériques restés jusque là à l'écart du mouvement universitaire (Écosse, Scandinavie, Pologne, Hongrie). Dans ces nouvelles universités, la faculté des arts était généralement la plus importante, les facultés « supérieures » étant en revanche de niveau

17. Cf. J. Verger : « Géographie universitaire et mobilité étudiante au Moyen Âge : quelques remarques », in *Écoles et vie intellectuelle à Lausanne au Moyen Âge*, textes réunis par A. Paravicini Bagliani, Lausanne, 1987, pp. 9-23.

souvent modeste. Désormais, il y avait presque partout une université régionale ou nationale à laquelle il semblait normal de s'adresser, au moins dans un premier temps. Ceux qui, malgré cela, décidaient de gagner, au début ou en cours d'études, une université plus lointaine devaient avoir des raisons précises de le faire.

Compte tenu des traits généraux que nous venons de rappeler, quel tableau de la mobilité étudiante en Occident, entre le XIII^e et le XV^e siècle, peut-on dresser ?

Mobilité « interne », mobilité « externe »

Il convient d'abord de rappeler, pour toutes les époques, l'importance majoritaire, essentielle, de ce qu'on peut appeler la mobilité « interne », c'est-à-dire s'exerçant à l'intérieur d'une aire régionale ou nationale que l'on pourrait définir comme l'aire « naturelle » de recrutement de l'université. Par là, je n'entends pas seulement l'espace où l'attraction de chaque université jouait sans se heurter à la concurrence d'une autre plus proche, mais surtout l'espace où elle pouvait s'appuyer sur d'autres formes, plus larges ou plus anciennes, de relations régulières et de rayonnement. C'est ainsi que la Normandie, la Picardie, la Champagne pour Paris, le Sud-Ouest de l'Angleterre pour Oxford et le Sud-Est pour Cambridge, le Bassin aquitain et le Haut-Languedoc pour Toulouse, la Vieille Castille pour Salamanque, l'Émilie et la Romagne pour Bologne, ont toujours représenté les réservoirs d'où ces universités tiraient leurs gros bataillons. Cette mobilité « interne », qui portait sur des distances limitées et s'exerçait dans un espace relativement homogène, ne représentait pas l'expérience d'un véritable dépaysement ou déracinement. Elle autorisait, au temps des vacances, pour régler des affaires personnelles ou se procurer des subsides, des retours périodiques au pays natal. Elle n'était pas exempte pour autant de réelles difficultés pratiques. Souvent, elle pouvait préluder à une émigration définitive. Bien des étudiants « descendus » du Rouergue, du Quercy ou du Limousin pour aller aux écoles de droit de Montpellier ou de Toulouse ont ensuite fait carrière et souche dans la ville même où ils avaient fait leurs études ou à proximité (18).

Ce que, par opposition, on appellera mobilité « externe » ne jouait pas seulement à plus grande échelle. Elle était plus spectaculaire ou, si l'on préfère, plus pittoresque. Surtout, si elle ne mettait

18. Cf. J. Verger : « Les gradués en droit dans les sociétés urbaines du Midi de la France à la fin du Moyen Âge », in *Milieus universitaires et mentalité urbaine au Moyen Âge*, textes réunis par D. Poirion, Paris, 1987, pp. 145-156.

en cause que des effectifs certainement moindres, elle obéissait à des déterminations plus strictement universitaires. À cet égard, elle est sans doute plus révélatrice.

Le XIII^e siècle : Paris et Bologne

Ici, des césures chronologiques apparaissent nettement. Le XIII^e siècle représente une première phase. Pour cette époque, les sources n'autorisent pas encore d'appréciations statistiques. Le point essentiel est la prépondérance écrasante des deux centres majeurs, Paris et Bologne. Tous deux rayonnaient sur l'Occident tout entier, et même l'Orient latin (19). On y trouvait donc des étudiants de toutes origines. Paris cependant, dont les points forts étaient les enseignements de philosophie (à la faculté des arts) et de théologie, paraît avoir exercé plus spécialement son influence sur la moitié Nord de l'Europe, jusqu'en ses marges lointaines, Scandinavie par exemple (20). Le contingent britannique, si remarquable dès le XII^e siècle, ne recule que lentement, malgré l'essor des universités insulaires d'Oxford et Cambridge ; l'Empire, surtout par ses provinces occidentales (Liège, Brabant, Hainaut, Hollande, Rhénanie), envoyait de nombreux étudiants à Paris ; les pays méditerranéens, France du Midi, Espagne, Italie, étaient en revanche plus modestement représentés (21). On objectera à cela quelques exemples célèbres, comme ceux des Italiens Thomas d'Aquin et Bonaventure, gloires de la faculté de théologie de Paris au milieu du XIII^e siècle. Mais ces deux maîtres, le premier dominicain, le second franciscain, relevaient d'un type de mobilité particulière, propre aux ordres mendiants. Dans l'organisation scolaire dont ceux-ci se sont dotés dès les années 1220-1230, les *studia generalia* de chaque ordre, généralement installés dans des villes universitaires, au premier rang desquelles Paris, étaient des *studia* ouverts aux meilleurs étudiants de chaque province de l'ordre ; chaque année, le chapitre général fixait la liste des élèves et des professeurs de ces *studia generalia* ; il s'agissait donc ici d'une

19. Un collège destiné aux chrétiens d'Orient et dénommé collège de Constantinople apparaît à Paris au début du XIII^e siècle, au lendemain de la quatrième Croisade.

20. L. Maury : « Les étudiants scandinaves à l'université de Paris (XI^e-XV^e siècles) », *Annales de l'Université de Paris*, 9, 1934, pp. 223-246.

21. Cf. J. Verger : « Les étudiants méridionaux à Paris au Moyen Âge : quelques remarques », *Annales du Midi*, CII, 1990 (*Cadres de vie et société dans le Midi médiéval*. Textes réunis par P. Bonnassie et J.-B. Marquette en hommage à Charles Higounet), pp. 359-366.

mobilité obligatoire et délibérément organisée à l'échelle de la Chrétienté (22). Jusqu'à la fin du Moyen Âge, les Mendiants représenteront dans la plupart des universités (du moins dans celles qui avaient une faculté de théologie) l'élément le plus mobile et le plus « international » ; à Oxford et Cambridge par exemple, ils seront pratiquement jusqu'au XV^e siècle les seuls continentaux (23).

Le recrutement géographique de Bologne semble avoir été encore plus large. D'abord, il couvrait toute l'Italie et les efforts que firent l'empereur Frédéric II et ses successeurs angevins pour fixer à Naples (université créée en 1224) les étudiants d'Italie du Sud et de Sicile ne paraissent pas avoir eu grand effet (24). Ensuite, il s'étendait largement au-delà des Alpes. La liste même des « nations ultramontaines », qui regroupaient les étudiants non-italiens, le prouve : au milieu du XIII^e siècle, on en comptait quatorze : Allemagne, Pologne, Hongrie, Angleterre, France, Normandie, Picardie, Bourgogne, Touraine, Poitou, Gascogne, Provence, Catalogne, Espagne (25). Conservés à partir de 1265, les registres des notaires de la Commune de Bologne confirment le grand nombre des étudiants ultramontains : les Français s'y comptent par dizaines et même les modestes cantons montagneux de la Suisse actuelle ont envoyé à Bologne, entre 1265 et 1330, de nombreux étudiants dont deux cent vingt ont été soigneusement identifiés par S. Stelling-Michaud (26). Des travaux récents incitent cependant à quelque prudence. Les « ultramontains » paraissent avoir toujours été nettement minoritaires à Bologne par rapport aux Italiens (27). Tous les pays d'Europe n'en alimentaient pas également le flux. Les étudiants originaires de l'Empire, parmi lesquels beaucoup de nobles, ont toujours formé le

22. G. Barone : « La legislazione sugli 'studia' dei Predicatori e dei Minori », in *Le scuole degli ordini mendicanti (secoli XIII-XIV)*, Todi, 1978, pp. 205-247.

23. Cf. T.H. Aston : « Oxford's Medieval Alumni », *Past and Present*, 74, 1977, pp. 3-40, et T.H. Aston, G.D. Duncan, T.A.R. Evans : « The Medieval Alumni of the University of Cambridge », *Past and Present*, 86, 1980, pp. 9-86.

24. *Storia della Università di Napoli*, Naples, 1924, pp. 1-150, et G. Arnaldi : « Fondazione e rifondazioni dello studio di Napoli in età sveva », in *Università e società nei secoli XII-XVI*, Pistoia, 1982, pp. 81-105.

25. H. Rashdall : *The Universities of Europe in the Middle Ages*, nlle éd. par F.M. Powicke et A.B. Emden, Londres, 1936, vol. I, p. 182.

26. S. Stelling-Michaud : *L'université de Bologne et la pénétration des droits romain et canonique en Suisse aux XIII^e et XIV^e siècles*, Genève, 1955.

27. A.I. Pini : « *Discere turba volens*. Studenti e vita studentesca a Bologna dalle origini dello studio alla metà del Trecento », *Studi e memorie per la storia dell'università di Bologna*, n.s., VII (*Studenti e università degli studenti dal XII al XIX secolo*, éd. par G.P. Brizzi et A.I. Pini), 1988, pp. 45-136 ; selon cette étude, le pourcentage des ultramontains entre 1280 et 1350 n'aurait été que de 21 % (inscrits, pour près de la moitié, à la nation germanique).

contingent le plus massif ; en témoigne la puissance de la « nation germanique », qui exerçait une véritable hégémonie au sein de l'« université des ultramontains » (28). Jusqu'aux toutes dernières années du XIII^e siècle, c'est-à-dire jusqu'au véritable décollage des écoles de droit de Toulouse, Montpellier et Avignon, Languedociens et Provençaux furent également nombreux à suivre les leçons des docteurs bolognais et certains furent sans doute même professeurs en Italie (29).

En revanche, en dehors de ces deux centres majeurs, les autres universités nées au XIII^e siècle semblent déjà avoir eu un recrutement avant tout régional : Salamanque est l'université du León et de la Castille, Oxford et Cambridge sont et resteront peuplées, à près de 95 %, d'Anglais ; même les Gallois, les Écossais et les Irlandais y sont rares (30). Naples, nous l'avons dit, peine à s'imposer, même au sein du « Regno ».

La fin du Moyen Âge : universités nouvelles et régionalisation du recrutement

Le tableau change lorsqu'on passe aux XIV^e et XV^e siècles. À dire vrai, le changement est d'abord dans la nature de la documentation, qui permet désormais d'avancer avec plus de sûreté quelques chiffres. De véritables matricules, c'est-à-dire des registres où sont consignés, lors de leur inscription, les noms des nouveaux étudiants, avec l'indication de leur diocèse d'origine, n'existent guère que pour les universités des pays d'Empire, donc à partir de l'extrême fin du XIV^e siècle (31). Ailleurs, il faut se contenter de matricules partielles, de nations par exemple (32), ou encore, notamment pour les

28. Cf. G. Knod : *Deutsche Studenten in Bologna (1289-1562). Biographischer Index zu den Acta Nationis Germanicæ Universitatis Bononiensis*, Berlin, 1889.

29. A. Gouron : « The Training of Southern French Lawyers during the thirteenth and fourteenth Century », *Studia Gratiana*, XV, 1972, pp. 217-227.

30. Gallois, Écossais et Irlandais représentaient environ, au XV^e siècle, 6 % des étudiants d'Oxford et 1 % de ceux de Cambridge d'après T.H. Aston, G.D. Duncan, T.A.R. Evans : « The Medieval Alumni of the University of Cambridge », *op. cit.*

31. On trouvera la liste des matricules germaniques éditées dans R.C. Schwinges : *Deutsche Universitätsbesucher im 14. und 15. Jahrhundert. Studien zur Sozialgeschichte des alten Reiches*, Stuttgart, 1986.

32. Un exemple bien connu est celui de la nation germanique d'Orléans : *Premier livre des procureurs de la nation germanique de l'ancienne université d'Orléans, 1444-1546*, Première partie, *Texte des rapports des procureurs*, éd. par C. Ridderikhoff et H. de Ridder-Symoens, Leyde, 1971 ; Seconde partie en 2 vol., *Biographies des étudiants*, par H. de Ridder-Symoens, D. Illmer et C. Ridderikhoff, Leyde, 1978-80.

universités françaises, anglaises et ibériques, des rôles de suppliques périodiquement envoyés par ces universités au pape pour obtenir diverses grâces apostoliques en faveur de leurs membres ; sans être complets, ces rôles (*rotuli*) donnent une assez bonne image de la composition des populations universitaires mais ils ne sont vraiment abondants que pendant la période du Grand Schisme, entre 1378 et 1403 (33). Lorsque font défaut ces deux sources relativement sérieuses, l'historien doit se rabattre sur des documents beaucoup plus dispersés : lettres pontificales, mandements royaux, actes notariés, comptes et autres archives de collèges ou de chapitres, etc. ; minutieusement collationnés, ces documents peuvent cependant permettre de dresser des listes relativement abondantes d'étudiants et de diplômés et d'en tirer, à défaut de véritables statistiques, des impressions générales.

Pour l'ensemble des XIV^e et XV^e siècles, le phénomène dominant, depuis longtemps remarqué, est le repliement, national ou régional, du recrutement géographique des universités. Prenons le cas des universités françaises en 1403, illustré par une importante série de *rotuli* : dans presque toutes, une proportion importante des effectifs provient de l'« aire naturelle » de recrutement, plus ou moins étendue, évidemment, selon l'importance propre de chaque université : 94 % à Orléans, 93 % à Angers, 92 % même à Paris (nous sommes, il est vrai, au temps du Schisme qui a fait fuir Allemands, Anglais et Italiens), 89 % à Toulouse, 71 % seulement à Montpellier (à cause du recrutement assez large gardé, on le verra, par l'université de médecine) ; seule, l'université d'Avignon échappe à ce schéma, avec seulement 20 % de Provençaux ; les autres, d'origine plus ou moins lointaine, avaient évidemment été attirés par la présence de la cour pontificale plus que par le prestige propre de l'université (34). Même si ces chiffres recouvrent en fait une certaine diversité de situations locales, liée à l'histoire propre de chaque université, ils mettent bien en évidence une tendance globale.

Les causes en sont multiples et s'additionnent. Avec la multiplication des fondations nouvelles — et c'est d'ailleurs souvent une des motivations affichées des fondateurs —, il devenait inutile d'aller chercher au loin ce que l'on avait désormais à portée de main. Les « malheurs des temps », rituellement invoqués (guerres,

33. Cf. D.E.R. Watt : « University Clerks and Rolls of Petitions for Benefices », *Speculum*, XXXIV, 1959, pp. 213-229.

34. J. Verger : « Le recrutement géographique des universités françaises au début du XV^e siècle d'après les suppliques de 1403 », *Mélanges d'archéologie et d'histoire* publiés par l'École française de Rome, 82, 1970, pp. 855-902.

pestes), rendaient peut-être les voyages plus hasardeux qu'au courant du « beau XIII^e siècle ». L'essor des États nationaux a certainement pesé d'un grand poids. Les études faites dans une université lointaine introduisaient mal dans les réseaux de relations et de clientèle qui commandaient de plus en plus l'accès aux offices. Les titres acquis à l'étranger, à moins qu'il ne s'agisse d'un centre majeur, se trouvaient quelque peu dévalorisés.

Parfois, le prince prétend interdire purement et simplement à ses sujets d'aller étudier hors des frontières de son État ; Padoue est ainsi érigée en 1444 au rang d'université nationale et obligatoire de l'État vénitien (35). L'efficacité de telles mesures était sans doute inégale, elles sont cependant significatives. Ajoutons que les séjours lointains perdaient parfois de leur attrait. Si les expulsions autoritaires sont rares (36), les incidents se multiplient. Les heurts entre « nations » rivales sont une constante dans l'histoire des universités médiévales mais, à la fin du Moyen Âge, ils se font parfois plus âpres et la xénophobie affleure (37).

N'en concluons pas pour autant au déclin complet de ce qu'on appellera bientôt la *peregrinatio academica*. Peut-être même le nombre des étudiants « pérégrinants » n'a-t-il pas tellement diminué en valeur absolue. C'est plutôt leur importance relative qui a reculé devant les gros effectifs assurés, surtout dans les universités nouvelles, par un recrutement local en plein essor.

Bien des traits de la mobilité du XIII^e siècle continuent donc à se lire sur la carte universitaire de l'Europe aux XIV^e et XV^e siècles. L'Empire et ses marges nordiques (Scandinavie) et orientales (Pologne, Bohême, Hongrie) restaient les gros pourvoyeurs d'étudiants voyageurs. Malgré la multiplication des universités locales (dont beaucoup, il est vrai, valaient surtout par leur faculté des arts mais guère pour les études supérieures), ils continuaient à envoyer de forts effectifs d'apprentis juristes ou médecins en Italie où les nations germaniques étaient toujours les principales nations ultramontaines non seulement à Bologne mais aussi à Padoue, Pérouse

35. L'obligation pour les sujets de la République de Venise de fréquenter l'université de Padoue fut même promulguée dès l'annexion de cette ville, en 1407 ; mais elle semble être restée lettre morte jusqu'à son renouvellement de 1444 (cf. F. Dupuigrenet Desroussilles : « L'Università di Padova dal 1405 al Concilio di Trento », in *Storia della Cultura veneta*, vol. 3/II, Vicence, 1980, pp. 607-647.

36. Il y en eut cependant ; par exemple, en 1470, le roi Louis XI fit expulser du royaume quatre cents étudiants de Paris sujets du duc de Bourgogne ; voir H. Rashdall : *The Universities of Europe in the Middle Ages*, op. cit., vol. I, p. 580).

37. Un exemple intéressant a été étudié par A. Tuilier : « Un conflit entre un étudiant croate et l'université de Paris au XV^e siècle », *Mélanges de la Bibliothèque de la Sorbonne*, 7, 1986, pp. 37-104.

ou Sienne (38). À Paris, la nation « anglaise » devient vers 1440, de manière significative, la nation « allemande » car, si les étudiants britanniques avaient fini, du fait de la guerre de Cent Ans, du Grand Schisme et de la création des universités écossaises, par désertier les bords de la Seine, les étudiants des diocèses occidentaux de l'Empire (Liège, Utrecht, Cologne) restaient nombreux (39).

C'est sans doute là le trait majeur de la mobilité étudiante en Europe à la fin du Moyen Âge mais, à échelle plus restreinte, d'autres courants sont observables. Citons quelques exemples. Dans la Péninsule ibérique, si Coimbra, Salamanque et Valladolid suffisaient à peu près aux besoins des élites portugaises et castillanes, l'Aragon et la Catalogne, plus ouverts sur l'extérieur, ne se satisfaisaient ni de leurs voisines sus-nommées, ni de leurs propres *studia* (Lerida, Huesca) qui, volontairement fondés à l'écart des villes principales (Barcelone et Valence), végétaient ; ils envoyaient donc des contingents réguliers en France (Toulouse et Montpellier) et en Italie, à Pise et surtout à Bologne où le collège Saint-Clément (ou collège d'Espagne) fondé en 1364 par le cardinal Gil Albornoz pouvait en héberger une trentaine dans des conditions somptueuses (40). Bologne et les autres universités d'Italie du Nord continuaient aussi à recevoir des flux réguliers d'étudiants napolitains et siciliens (41). Pour revenir à Montpellier ou du moins à son université de médecine, on observe que celle-ci a gardé jusqu'au XV^e siècle une réputation suffisante pour s'assurer, malgré des effectifs restreints, un recrutement géographique très large ; Bruno Delmas a retracé l'étonnante carrière du Poméranien Jacques Rothschild dit *Angeli*, originaire de Kolberg, qui, venu étudier à Montpellier en 1417, *via* Prague et Paris, devint finalement chancelier de l'université et fit souche dans cette ville (42). L'université d'Avignon, pour modeste qu'elle fût, a tiré quelque profit du destin exceptionnel de la cité rhodanienne, capitale pontificale jusqu'en 1403 et qui, même ensuite,

38. Voir, par ex., G. Minnucci : *Le lauree dello studio senese alla fine del secolo XV*, Milan, 1981.

39. M. Tanaka : *La nation anglo-allemande de l'Université de Paris à la fin du Moyen Âge*, Paris, 1990.

40. Cf. A. García García : « Escolares ibéricos en Bolonia, 1300-1330 », in *Estudios sobre los orígenes de las universidades españolas*, op. cit., pp.113-134, et A. Perez Martin : *Proles Ægidiana. Los colegiales desde 1368 a 1977*, 4 t., Bologne, 1979.

41. Cf. A. Romano : « *Legum doctores* » e cultura giuridica nella Sicilia Aragonesa, Milan, 1984.

42. B. Delmas : « Le chancelier Jacques Angeli (1390-1455) restaurateur de l'université de médecine de Montpellier au début du XV^e siècle », in *Actes du 110^e Congrès national des Sociétés savantes. Section d'histoire des sciences et des techniques*, t. II, *Histoire de l'École de médecine de Montpellier*, Paris, 1985, pp. 39-54.

est restée une plaque tournante, en relations étroites avec l'Italie : en 1393-94, elle accueillait des étudiants originaires de cent soixante-cinq diocèses différents, très largement répartis ; en 1403, dans le *rotulus* cité plus haut, ils appartenaient encore à cent un diocèses et, jusqu'au XVI^e siècle, quelques étudiants et professeurs piémontais ou toscans viendront, au sein d'un recrutement devenu majoritairement provençal, lui conserver comme une touche internationale (43).

De la même manière, parmi les universités nouvelles des pays d'Empire, si certaines ont été de modestes fondations locales, d'autres, mieux dotées ou mieux placées, ont exercé un certain rayonnement. Jusqu'aux débuts du hussitisme et du mouvement national tchèque, l'université de Prague a accueilli de nombreux étudiants allemands et polonais ; elle sera relayée dans ce rôle, au XV^e siècle, par Vienne et Cracovie (44). Au Nord, les universités hanséatiques, spécialement celle de Rostock, étaient aussi celles des étudiants scandinaves (45). À l'Ouest, les brillants débuts de Louvain lui ont permis d'empiéter quelque peu sur l'aire traditionnelle de recrutement de Paris, dans le Nord de la France (46).

Aux origines de la *peregrinatio academica* moderne

On pourrait multiplier les exemples. Il est clair qu'à la fin du Moyen Âge, à côté des facteurs qui poussaient à la régionalisation du recrutement universitaire, d'autres continuaient à militer, notamment auprès des plus riches ou des plus audacieux, en faveur d'une certaine mobilité. Il est même probable que cette mobilité a connu un certain regain, en même temps que des modalités nouvelles, dans le courant du XV^e siècle. La cause de ce retournement de conjoncture est double. Il y a d'une part l'apaisement de certains conflits, la fin de la guerre de Cent Ans, l'extinction du Grand Schisme et de la crise conciliaire. Il y a, d'autre part, l'essor du nouveau mouvement intellectuel qu'on qualifiera, pour faire bref, d'humanisme.

43. J. Verger : « L'université d'Avignon au temps de Clément VII », in *Genèse et débuts du Grand Schisme d'Occident*, Paris, 1980, pp. 185-200, et J. Verger : « Le rôle social de l'université d'Avignon au XV^e siècle », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, 33, 1971, pp. 489-504.

44. Cf. J. Verger : « Les étudiants slaves et hongrois dans les universités occidentales (XIII^e-XV^e siècles) », in *L'Église et le peuple chrétien dans les pays de l'Europe du Centre-Est et du Nord (XIV^e-XV^e siècles)*, Rome, 1990, pp. 83-106.

45. S. Bagge : « Nordic Students at Foreign Universities until 1660 », *Scandinavian Journal of History*, 9, 1983, pp. 287-318.

46. *L'Université de Louvain, 1425-1975*, Louvain-la-Neuve, 1976, pp. 63-66.

Ce n'est pas ici le lieu de retracer l'origine, principalement italienne, de ce mouvement, ni de souligner qu'il n'était pas, dans son principe, directement lié aux universités. Mais il convient de rappeler que, dès la fin du XIV^e siècle, certaines universités, surtout italiennes, ont su accueillir des enseignements humanistes (grec, rhétorique, philosophie naturelle, etc.) et que, de toute façon, le séjour dans les grandes villes universitaires de la Péninsule pouvait être, au moins en marge de l'université, l'occasion de contacts avec les milieux humanistes et leurs productions littéraires et artistiques. Double conséquence : non seulement la pérégrination vers des universités étrangères retrouvait l'attrait de disciplines nouvelles mais le fait même du voyage, la sociabilité qu'il favorisait et les rencontres et visites qu'il permettait, tendaient à devenir aussi importants que les études et les grades qui en étaient la cause ou le prétexte. Des stratégies et des itinéraires plus ou moins complexes se mettent en place.

Auparavant, on se contentait le plus souvent de rejoindre l'université, plus ou moins lointaine, de son choix, on y suivait le cursus prévu puis l'on revenait dans sa région d'origine ; à la fin du XIV^e siècle, dans le Midi de la France, 5 à 10% seulement des étudiants semblent avoir fréquenté, même localement (Toulouse et Montpellier, par exemple), plus d'une université (47). Désormais, il devient relativement courant de visiter successivement plusieurs universités : on suivra, selon son humeur ou les réputations du moment, tel enseignement dans l'une, tel autre dans une autre, avant d'acquérir ses grades dans une troisième, souvent à moindres frais ; c'est ainsi que, dès le XV^e siècle, Ferrare se fit une spécialité de « doctoriser », contre paiement de droits réduits, des étudiants de Bologne ou Padoue. Nous voici aux lointaines origines du « grand tour » des jeunes aristocrates de l'époque moderne.

N'anticipons pas, mais constatons cependant que, dans les documents universitaires italiens de la seconde moitié du XV^e siècle, les étudiants français, espagnols, anglais reviennent plus fréquemment. En sens inverse, quelques professeurs italiens, pas toujours de très grande qualité mais qui pouvaient se présenter comme formés dans les disciplines nouvelles, vont chercher fortune au-delà des Alpes ; le légat Giuliano della Rovere en accueille quelques-uns à Avignon et plusieurs régents de grec, venus d'Italie, enseignent à la faculté des arts de Paris entre 1450 et 1500 (48).

47. *Histoire des universités en France*, sous la dir. de J. Verger, Toulouse, 1986, p. 84.

48. Pour Avignon, voir F. Simone : *Il Rinascimento francese. Studi e ricerche*, 2^e éd., Turin, 1965, pp. 3-44 ; pour Paris, A. Renaudet : *Préréforme et humanisme à Paris pendant les guerres d'Italie (1494-1517)*, 2^e éd., Paris, 1953, pp. 53-159.

Empruntons à Elisabeth Mornet un exemple significatif, celui du voyage d'études des jeunes nobles danois à la fin du Moyen Âge (49). Des facteurs locaux, liés aux transformations politiques du pays, ont évidemment joué mais, dans l'ensemble, les conclusions auxquelles est parvenue E. Mornet ont sans doute valeur assez générale.

Elle constate d'abord que les étudiants nobles représentaient une proportion élevée (environ 20%) des étudiants danois connus dans la période considérée (1330-1536). Dans un pays comme le Danemark où jusqu'à la création d'une université nationale (Copenhague en 1478) études universitaires étaient synonymes de voyage à l'étranger, les nobles, plus riches, plus entreprenants peut-être, mieux soutenus par leur famille et leurs relations, étaient des candidats privilégiés au voyage d'études. Elle constate ensuite que ces nobles étaient souvent même de haute noblesse, moins en quête d'ascension sociale, donc, que d'une expérience humaine susceptible d'enrichir leur personnalité autant que leurs aptitudes intellectuelles. Ce n'est cependant pas à dire qu'ils aient négligé les grades universitaires, au moins les grades ès-arts, assez faciles à obtenir, car pour ceux des facultés supérieures, comme dit E. Mornet, « ils ne semblent pas en poursuivre la collation avec acharnement ».

Mais le plus intéressant est sans doute l'évolution observée par E. Mornet entre le début du XIV^e et le début du XVI^e siècle. Évolution dans l'espace parcouru : il y a d'abord un mouvement de rétraction ; les jeunes Danois qui, jusque vers 1330, allaient volontiers étudier la théologie à Paris et le droit à Bologne, se replient vers le Nord, Prague d'abord puis, au XV^e siècle, les universités allemandes les plus proches, Erfurt, Leipzig, Greifswald et surtout Rostock. Après 1475, retour de balancier : les jeunes nobles danois commencent toujours leurs études d'arts à Rostock, voire, désormais, à Copenhague, mais de plus en plus nombreux sont ceux qui vont poursuivre leur formation plus loin : Cologne et Louvain en attirent quelques-uns, ainsi que Paris, bien que cette université n'ait certainement pas retrouvé le lustre qu'elle avait eu avant 1400 ; mais c'est surtout l'Italie, foyer de l'humanisme (Padoue, Bologne, Rome), qui redevient l'objectif le plus prestigieux. La proportion des étudiants danois n'ayant fréquenté qu'une seule université chute de 71 à 50 %, tandis que s'élève parmi eux, ce qui ne surprendra pas, le nombre des laïcs par rapport aux clercs : il passe de 15 à 35 % du total. Naturellement, à l'issue de ce voyage d'études, qui durait en

49. E. Mornet : « Le voyage d'études des jeunes nobles danois du XIV^e siècle à la Réforme », *Journal des savants*, oct.-déc. 1983, pp. 289-318.

moyenne quatre ou cinq ans, nos jeunes nobles revenaient au pays pour y faire de belles carrières, parfois comme professeurs au *studium* de Copenhague, plus souvent dans l'Église ou auprès du roi.

Une évolution et des parcours analogues s'observeraient certainement, à la même époque, pour beaucoup d'étudiants allemands, tchèques, polonais ou hongrois et l'apparition d'universités locales n'y a certainement pas mis fin (50).

Mobilité et statut social

L'étude de la mobilité étudiante au Moyen Âge ne doit pas seulement être celle de la géographie des déplacements. Il faut en restituer les modalités concrètes. Si, répétons-le, la psychologie individuelle de l'étudiant voyageur nous échappe avant le XVI^e siècle et les témoignages si vivants que sont la correspondance de Boniface Amerbach ou les notes des frères Platter, certains traits ressortent assez clairement.

Tout d'abord, ainsi que nous l'avons souligné à plusieurs reprises, une certaine corrélation semble avoir existé entre les distances que pouvaient parcourir les étudiants et leur statut social ou leur aisance personnelle. Les moins fortunés avaient de la peine à aller ailleurs qu'à l'université la plus proche. La multiplication des universités à la fin du Moyen Âge a certainement eu pour effet d'ouvrir les études universitaires à une clientèle qui n'avait les moyens que d'une mobilité réduite. Pour entreprendre de rejoindre un *studium* lointain, il fallait, outre une forte détermination personnelle, des moyens financiers et des relations. Il n'est donc pas étonnant que parmi les « pérégrinants » les plus audacieux, il y ait toujours eu une forte proportion de nobles d'une part, de clercs assurés de solides prébendes de l'autre. Le *clericus vagans* aventureux et désargenté a aussi existé mais il est sans doute, au total, moins représentatif.

Une situation personnelle favorable ne suffisait cependant pas pour abolir tous les problèmes qui se posaient à l'étudiant voyageur. Mais heureusement celui-ci était rarement seul. Il existait des usages établis, des routes balisées, des institutions précisément créées à son intention.

50. Cf. J. Verger : « Les étudiants slaves et hongrois dans les universités occidentales (XIII^e-XV^e siècles) », *op. cit.*

Au service de la mobilité étudiante : nations et collèves, bourses et confréries

Certaines sont relativement bien connues, même si tout n'a pas encore été dit à leur sujet. Je pense d'abord aux « nations » étudiantes (51). Sans en retracer ici toute l'histoire, rappelons que ces groupements sont apparus, à Bologne et Paris, dès la naissance de l'université. On les retrouve dans beaucoup de fondations ultérieures, mais pas dans toutes. Il est certain qu'il s'agissait au départ d'organismes réunissant les étudiants de même origine géographique. À Bologne et dans les universités qui imiteront son système, les nations étaient nombreuses (quatorze puis dix-sept nations ultramontaines et quatre nations italiennes à Bologne) et reflétaient directement la diversité du recrutement géographique. À Paris en revanche, il n'y a jamais eu que quatre nations (française, normande, picarde, anglo-allemande) et ce chiffre canonique, qui sera repris dans de nombreuses universités allemandes, obligeait à des découpages géographiques arbitraires et d'ailleurs contestés ; il est vrai qu'elles étaient aussi subdivisées en provinces plus petites et plus cohérentes.

Les nations jouaient un certain rôle d'accueil et d'encadrement des étudiants. Elles les mettaient au contact de compatriotes, elles leur assuraient des occasions périodiques de rencontre (assemblées générales et fêtes des nations), elles leur permettaient, par leurs services de messageries (les *nuntii* de la nation) de rester en relations avec leur pays d'origine, elles les défendaient à l'occasion. Au total, elles ont donc fait que le sentiment de l'appartenance « nationale » a été une des composantes importantes de la conscience de soi des universitaires médiévaux. Par là, elles portent d'ailleurs la responsabilité d'un certain nombre de conflits internes, parfois brutaux, qui ont perturbé la vie de l'université. Les heurts entre *Australes* et *Boreales* (Anglais du Sud et Anglais du Nord) n'ont pas cessé, à Oxford et Cambridge, au cours du Moyen Âge (52). À Prague, au début du XV^e siècle, l'opposition entre Tchèques et Allemands s'est cristallisée autour de la question du vote par nation ; par le décret de Kutna Hora (1409), la nation de Bohême, quoiqu'en fait minoritaire, finit par obtenir à elle seule autant de voix dans les assemblées que

51. Sur ce sujet, le livre classique reste celui de P. Kibre : *The Nations in the Medieval Universities*, Cambridge Mass., 1948.

52. Cf. P. Kibre : *The Nations in the Medieval Universities*, *op. cit.*, pp. 160-183.

les trois autres nations (Bavière, Saxe, Pologne) réunies, ce qui entraîna le départ de la plupart des étudiants allemands et polonais (53).

Il est cependant douteux que les nations aient vraiment constitué, pour les étudiants médiévaux, un cadre de vie contraignant ; on a observé par exemple qu'à la faculté des arts de Paris, beaucoup d'étudiants s'inscrivaient dans l'école d'un régent n'appartenant pas à leur nation (54). Dans la vie quotidienne, les nations devaient souvent apparaître aux étudiants comme de simples rouages de l'administration universitaire, faisant fonction de collège électoral ou chargées de la perception de certaines taxes.

Les collèges représentaient, mais seulement pour une petite minorité, une structure d'accueil beaucoup plus forte. Dans beaucoup, le recrutement se faisait en fonction d'un critère géographique : le collège était destiné à héberger des compatriotes du fondateur. Il y avait ainsi à Paris à la fois des collèges réservés à des étudiants d'origine proche (les Bons Enfants d'Arras) et de véritables collèges nationaux (des Daces, c'est-à-dire des Danois, des Écossais, des Lombards). Des collèges de ce dernier type se retrouvent à Bologne (collège d'Espagne), à Cracovie (la *bursa Ungarorum*), etc. (55).

A côté de ces institutions bien établies, d'autres formes d'aides s'offraient aux étudiants fréquentant une université plus ou moins lointaine. De manière significative, elles sont surtout attestées dans les villes allemandes et flamandes qui ont toujours envoyé de gros contingents vers Paris ou Bologne. Il s'agissait d'abord des bourses individuelles ou *bursæ volantes* que de pieux fondateurs, à défaut de pouvoir créer tout un collège, instituaient pour payer les études à l'extérieur de quelques compatriotes (56). On connaît aussi des confréries d'étudiants et d'anciens étudiants. Ainsi, à Douai et Ypres, des confréries Notre-Dame sont attestées à partir du XIV^e siècle, qui se proposaient de venir en aide aux étudiants originaires de la ville ; elles rassemblaient à la fois de pieux bienfaiteurs, d'anciens étudiants revenus au pays et des étudiants en cours

53. Cf. F. Šmahel : « The Kuttentberg Decree and the Withdrawal of the German Students from Prague in 1409 : a Discussion », *History of Universities*, IV, 1984, pp. 153-166.

54. Ainsi que l'a montré M. Tanaka : *La nation anglo-allemande de l'Université de Paris à la fin du Moyen Âge*, *op. cit.*

55. Cf. A.L. Gabriel : « The College System in the Fourteenth Century Universities », in *The Forward Movement of the Fourteenth Century*, éd. par F.L. Utey, Columbus, 1961, pp. 79-124.

56. P. Trio : « Financing of University Students in the Middle Ages : a New Orientation », *History of Universities*, IV, 1984, pp. 1-24.

d'études qui assistaient aux assemblées au moins pendant les vacances universitaires (57).

N'oublions pas, enfin, que les étudiants voyageurs évitaient la solitude. Qu'ils aient emprunté les voies terrestres, fluviales ou maritimes, ils se mêlaient volontiers aux caravanes de pèlerins ou de marchands. Autant que possible, ils se groupaient entre eux et faisaient route ensemble, à bourse commune. La solidarité née dans ces « groupes de voyage » se prolongeait pendant les études. Arrivés en même temps, ces compagnons se logeaient souvent dans les mêmes maisons, s'immatriculaient auprès du même professeur (58). Quant aux plus riches, aux nobles notamment, ils voyageaient avec toute une suite, des serviteurs, quelques jeunes frères ou cousins, quelques protégés, un précepteur ou répétiteur particulier, les uns et les autres comptant bien mettre à profit les études de leur maître pour s'inscrire eux aussi à l'université et y suivre quelques leçons.

III. QUELQUES CONSÉQUENCES DE LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE

Même avec les limites que je viens d'indiquer, la mobilité des hommes a certainement contribué à donner à la vie des universités médiévales sa coloration propre. Pour beaucoup de ceux qui les fréquentaient, elle a constitué une expérience sociale et intellectuelle exceptionnelle.

Préjugés nationaux et sociabilité élitaire

Certes, la diversité des origines, qui se reflétait dans celle des parlers, des usages, des fêtes observées, pouvait d'abord nourrir les préjugés. Dès le début du XIII^e siècle, le prédicateur Jacques de Vitry, observant le monde des écoles parisiennes, colportait avec complaisance les médisances des uns et des autres : « Les Anglais sont buveurs et ridicules, les Français vaniteux, mous et efféminés,

57. P. Trio : « A Medieval Students Confraternity at Ypres : the Notre-Dame Confraternity of Paris Students », *History of Universities*, V, 1985, pp. 15-53.

58. Cf. R.C. Schwinges : « Zur Prosopographie studentischer Reisegruppen im fünfzehnten Jahrhundert », in *Medieval Lives and the Historian. Studies in Medieval Prosopography*, éd. par N. Bulst et J.-Ph. Genet, Kalamazoo, 1986, pp. 333-341.

les Allemands furieux et obscènes dans leurs banquets, les Normands vains et orgueilleux, les Poitevins traitres et attirés par la fortune, ceux de Bourgogne brutaux et sots, les Bretons légers et inconstants, [...], les Lombards avarés, fourbes et lâches, les Romains bagarreurs, emportés, toujours prêts à en venir aux mains, les Siciliens arrogants et cruels ; les Brabançons sont sanguinaires, ce sont des incendiaires, des méchants, des voleurs ; quant aux Flamands, ils sont excessifs, prodigues, goinfres, mous comme le beurre et sans énergie ; et souvent », ajoutait-il, « après s'être ainsi injurié, on en vient des mots aux coups » (59). Les incidents plus ou moins graves entre nations rivales n'ont cessé de perturber la vie des principales universités et à la fin du Moyen Âge, nous l'avons dit, certains pouvaient légitimement se plaindre d'être victimes d'une véritable xénophobie.

Mais en même temps, la diversité du recrutement géographique était un facteur d'intégration du monde universitaire. La conscience communautaire des universitaires semble avoir été d'autant plus forte que leur recrutement était divers et que, par conséquent, les contraintes et solidarités locales les sollicitaient moins directement. Aux étudiants voyageurs, la *peregrinatio academica* n'apportait pas seulement une formation intellectuelle prestigieuse et des titres enviés, elle représentait, pour le temps des études et bien au-delà, une expérience humaine irremplaçable, qui trempait le caractère, élargissait les horizons, créait des liens sociaux, d'amitié ou de fidélité, particulièrement durables. Certes, ces aspects et conséquences psychologiques de la mobilité étudiante sont délicats à saisir, surtout avec les sources médiévales, et les recherches prosopographiques qui permettraient sans doute de pallier les insuffisances les plus criantes de celles-ci sont encore peu nombreuses. On devine cependant qu'il y a là une donnée fondamentale pour comprendre bien des aspects des mentalités et des structures de sociabilité des élites occidentales, tant ecclésiastiques que laïques, aux derniers siècles du Moyen Âge. « Élites » est bien, en tout cas, le mot qui convient ici. Comme nous l'avons déjà fait observer, il est probable que la mobilité géographique jouait plutôt en faveur de la stabilité sociale. Les universités moyennes créées à la fin du Moyen Âge et qui s'adressaient avant tout à une clientèle locale ont sans doute davantage permis la promotion des gradués et la valorisation sociale des compétences universitaires que les déplacements à grande distance qui favorisaient les membres déjà établis des groupes dirigeants, cha-

59. J.F. Hinnebusch : *The Historia Occidentalis of Jacques de Vitry. A Critical Edition*, Fribourg, 1972, p. 92.

noines bien prébendés et riches fils de barons, et renforçaient les réseaux traditionnels de solidarité ou de dépendance, les liens de famille ou de patronage, sans lesquels ces déplacements n'auraient pas été possibles. On comprend aisément que les gradués issus d'universités lointaines et prestigieuses n'aient pas toujours apporté un concours enthousiaste à la création d'universités locales (60).

Circulation des hommes, circulation des idées

Ne ramenons cependant pas la mobilité étudiante au Moyen Âge à sa seule dimension sociale, aux attraits combinés de l'aventure exotique et de l'investissement de prestige. Pourquoi dénier aux étudiants voyageurs cet « amour de la science » que Frédéric Barberousse saluait dans sa constitution de 1158 ? Rappelons-nous que, depuis longtemps et à juste titre, la classique histoire des idées et des doctrines a vu dans la mobilité des maîtres et des étudiants un des principaux ressorts de l'histoire intellectuelle de ce temps. Les étudiants voyageurs étaient parfois des oiseaux de passage, mais souvent aussi des auditeurs studieux et attentifs. Ils ramenaient au pays les livres acquis à l'université (61). Dans leur enseignement, s'ils devenaient à leur tour professeurs, ou dans leur pratique professionnelle (de juristes, de secrétaires, de médecins), ils mettaient en œuvre, en les adaptant plus ou moins aux conditions locales, les doctrines qui leur avaient été enseignées au cours de leurs études.

L'exemple le plus classique est ici celui du droit romain. Redécouvert et enseigné à partir du XII^e siècle à Bologne puis dans les autres universités italiennes, le droit romain, grâce aux nombreux étudiants ultramontains, a ensuite été diffusé dans toute l'Europe. Cette « réception » a pris des formes très variables, de l'adoption complète à des influences plus ou moins discrètes en pays fidèles au droit coutumier, mais on ne saurait nier ni son importance à long terme ni l'origine universitaire du processus (62).

60. A. Vetulani : « Les origines et le sort des universités de l'Europe centrale et orientale fondées au cours du XIV^e siècle », in *Les universités à la fin du Moyen Âge*, éd. par J. Paquet et J. Ijsewijn, Louvain, 1978, pp. 148-167.

61. Cf. S. Stelling-Michaud : « Le transport international des manuscrits juridiques bolognais entre 1265 et 1330 », in *Mélanges d'histoire économique et sociale en hommage au professeur Antony Babel*, t. I, Genève, 1963, pp. 95-127.

62. Voir, par ex., S. Stelling-Michaud : *L'université de Bologne et la pénétration des droits romain et canonique en Suisse aux XIII^e et XIV^e siècles*, op. cit., et l'ensemble des fascicules de la collection *Ius Romanum Medii Aevi*.

Des doctrines hétérodoxes ont pu être véhiculées de la même manière. Ce sont des clercs de Bohême revenant d'Oxford qui ont apporté à Prague les traités de Wycliff dont s'inspireront Jean Hus et les autres réformateurs tchèques (63).

L'humanisme italien lui-même a été, pour une part au moins, diffusé par des canaux universitaires. On sait par exemple que ce sont des clercs, des médecins, des astronomes formés à Bologne ou Padoue qui l'ont introduit au XV^e siècle jusqu'aux marges orientales de l'Europe, à la cour de Mathias Corvin en Hongrie ou des Jagellon en Pologne (64).

On pourrait développer ces exemples ou en donner d'autres, qui montreraient bien la contribution des étudiants « pérégrinants » à l'unité de la culture savante dans l'Europe médiévale. N'allons certes pas trop loin. Les universitaires voyageurs n'étaient pas, tant s'en faut, les seuls vecteurs possibles des livres et des idées nouvelles. Religieux, pèlerins, marchands, poètes de cour, diplomates, hommes de guerre jouaient aussi leur rôle. La *peregrinatio academica*, surtout « internationale », ne touchait qu'une minorité d'étudiants et cet aspect minoritaire, nous l'avons vu, s'est encore renforcé aux derniers siècles du Moyen Âge, tandis que la valeur des études ainsi faites devenait parfois problématique. La grande majorité se contentait de fréquenter sagement l'université la plus proche, au prix d'un déplacement modeste, n'entraînant aucun dépaysement véritable. La stabilité, dans des cadres sociaux et politiques de plus en plus stricts, caractérise sans doute, autant et plus que la mobilité, le monde universitaire à la fin du Moyen Âge. Cette dernière demeurerait cependant, en même temps qu'une pratique effective et qui restera vivante jusqu'au XVII^e siècle, une promesse irremplaçable d'ouverture, une charge potentielle de dynamisme dans une institution toujours menacée de sclérose.

Jacques VERGER
École normale supérieure, Paris

63. Cf. F. Šmahel : « *Doctor evangelicus super omnes evangelistas* : Wyclif's Fortune in Hussite Bohemia », *Bulletin of the Institute of Historical Research*, 43, 1970, pp. 16-34.

64. Sur ce thème, on trouvera dans J. Verger : « Les étudiants slaves et hongrois dans les universités occidentales (XIII^e-XV^e siècles) », *op. cit.*, les références aux principaux travaux d'A. Vetulani, A. Gieysztor, A. Birkenmajer, A.L. Gabriel, L.S. Domonkos, auxquels on ajoutera A.L. Gabriel : *The University of Paris and its Hungarian Students and Masters during the Reign of Louis XII and François Ier*, Notre Dame-Francfort/Main, 1986.